

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

L'an deux mille quatorze, le treize novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Présilly

dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2014.

Conseillers présents : Nicolas DUPERRET, Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Corinne FAVRE, Richard PETTITT (à partir de 20h40), François VULLIET, Dominique ROULLET, Denis GENOUD, Nicolas GUINAND, Claude GERNIGON

Conseillers excusés : Henri DECOTIGNIE

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 octobre 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2/ Présentation sur la géothermie de grande profondeur par MM. CRASTES, Président de la Communauté de Communes du Genevois, et M. VILLET, vice-président

M. le Maire remercie MM. CRASTES et VILLET de leur présence, et leur donne la parole. M. CRASTES fait une présentation des différentes techniques de géothermie et leurs caractéristiques. Le projet de recherche qui concerne notre région concerne la géothermie à grande profondeur, soit entre 4000 et 6000 mètres sous terre. La technique consiste à créer un circuit fermé qui fait passer de l'eau dans la terre afin de la réchauffer, puis la faire remonter pour exploitation.

Bien que le risque « zéro » n'existe pas, cette technologie semble bien maîtrisée, et représente en outre une opportunité intéressante d'énergie alternative au pétrole ou à l'électricité. Toutefois, le périmètre d'étude porte comprend des zones d'intérêt environnemental fort : zone Natura 2000, ZNIEFF, espaces protégés, zones de captages d'eau potable... De ce fait, la Communauté de Communes demande que ces zones sensibles soient exclues du périmètre de recherche, et qu'un contrôle public soit exercé sur les études réalisées.

L'enquête publique a été clôturée le 12 novembre, et le commissaire enquêteur a 1 mois rendre son rapport. Il reviendra ensuite au Préfet d'accorder ou non le permis de recherche.

FINANCES

3/ Budget principal : décision modificative n°3

M. le Maire explique au Conseil municipal qu'une erreur d'imputation d'un mandat sur l'exercice 2013 nécessite une décision modificative en créditant 2500 € au compte 2041412. Par ailleurs, une opération d'ordre de cession rend nécessaire l'ouverture de crédit de 1000 € au compte 675/042.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de voter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		Budget primitif	DM n°3	Nouveau budget
011	Opérations patrimoniales	250 000,00	-1 000,50	248 999,50
61523	Entretien de voies et réseaux	100 000,00	-1 000,50	98 999,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 972,60	1 000,00	27 972,60
675/042	Valeur comptable des immo. Cédées	0,00	1 000,00	1 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	143 200,00	0,50	143 200,50
657364	subvention au budget Auberge	0,00	0,50	0,50
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		Budget primitif	DM n°3	Nouveau budget
204	Subventions d'équipement versées	210 500,00	2 500,00	213 000,00
2041412	sub. à commune du GFP pour bât. Ou instal.	0,00	2 500,00	2 500,00
RECETTES				
13	Subventions d'investissement	367 000,00	2 500,00	369 500,00
13141	Commune membre du GFP	0,00	2 500,00	2 500,00

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°3 sur le budget principal

4/ Budget Auberge : décision modificative n°1

M. le Maire explique au Conseil municipal que des différences d'arrondis des déclarations de TVA nécessitent d'émettre un mandat complémentaire de 0,39 € au compte 658. Celui-ci n'ayant pas de crédit, il est nécessaire de les ouvrir. M. le maire propose donc la décision modificative suivante :

SECTION DEXPLOITATION

DEPENSES		Budget primitif	DM n°1	Nouveau budget
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,50	0,50
658	Charges diverses de Gestion courante	0,00	0,50	0,50
RECETTES				
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,50	0,50
747	Participations et subventions des collectivités terr.	0,00	0,50	0,50

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1 sur le budget Auberge

5/ Vote du taux de la taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune, par délibération n°2011-71 du 24 novembre 2011, a fixé le taux communal de la taxe d'aménagement à 5%. Cette délibération était valable pour une période de 3 ans. Il propose de reconduire ce taux.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 13 voix pour,
Et 1 voix contre (C. Favre)

DECIDE que la délibération n°2011-71 du 24 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 5 % est reconduite de plein droit annuellement.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée.

6/ Vote de subvention au Groupement d'Intervention et de Secours du Genevois (GIS 74)

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil la demande de subvention de l'association Groupe d'Intervention et de Secours 74 (GIS 74), dont l'activité consiste à participer aux opérations de secours, en France ou à l'étranger, en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 11 voix pour,
Et 3 voix contre (D. Bernaz, D. Genoud, C. Gernigon)

ACCORDE une subvention de 50 € à l'association Groupe d'intervention et de secours 74.

TRAVAUX-RESEAUX

7/ Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Général de Haute Savoie pour la réalisation de trottoirs sur la RD 18

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de réaliser un trottoir sur la RD 18, au droit de l'opération des Carrés de l'habitat, sur une soixantaine de mètres. Cette route étant départementale, une convention doit être signée avec le Conseil général pour préciser les modalités de réalisation et d'entretien.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil général annexée à la présente délibération

8/ Point sur les travaux

- *trottoirs route de Viry* : les travaux ont commencé ce jour et devraient être terminés la semaine prochaine.
- *Renforcement du réseau d'eau pluviale au Petit-Châble* : le fossé partant de la route du Petit-Châble vers le chemin des Saules est réalisé. Il reste à faire la traversée de route et la pose du tuyau jusqu'au regard amont.
- *Sécurisation des bâtiments communaux* : les travaux ont commencé. L'alarme et la vidéosurveillance sont en fonction au hangar technique. L'installation du système de contrôle d'accès par badge électronique sera finalisée fin novembre.
- *Illuminations de Noël* : quelques achats de matériel complémentaire ont été faits. Les illuminations seront mises en place début décembre.

DIVERS

9/ désignation du correspondant Défense

Depuis 2001, chaque commune doit désigner un correspondant Défense, qui est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation. Le correspondant défense relaie les informations relatives aux questions défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaire, le volontariat et la réserve militaire.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

10/ Compte-rendu des commissions communales

- **Urbanisme :**

M. Dupain informe que la réunion publique sur le PLU a réuni environ 50 personnes. La prochaine, portant sur le zonage et le règlement, se organisée au printemps 2015

Par ailleurs, une réflexion est engagée avec la Commune de Feigères sur la création d'une piste cyclable allant de Présilly à Saint-Julien.

- **CCAS :**

Le repas des Anciens s'est très bien déroulé, avec près de 70 participants. Mme Rouillet remercie tous les élus et les membres du CCAS pour leur aide active.

- **animation :**

M. Vulliet informe que, dans le cadre des animations du calendrier de l'avent organisé par Préd'Zouille, une animation se déroulera Place de la Halle le 23 décembre à 19h00.

11/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- **SIVU Beaupré :**

M. Genoud fait savoir que les activités de Récréa pourraient être reprises par le SIVU à partir de la rentrée prochaine. Les conditions pratiques de ce transfert seront précisées dans les mois qui viennent.

Il informe par ailleurs le Conseil municipal qu'une réunion publique de présentation des nouveaux locaux se tiendra le 26 novembre à 20h00 dans la salle des fêtes de Présilly.

- **Eau/assainissement :**

M. Bernaz fait le compte-rendu de la dernière réunion de la commission eau/assainissement de la CCG, dans laquelle a été présenté les projets 2015. En assainissement, ce sont 1,9 millions d'euros qui sont prévus, dont 170 000 € sur Présilly (assainissement du secteur du plat).

- **Aménagement/Habitat :**

M. Pettitt informe le Conseil de la constitution d'un groupement de commande de certaines communes du canton pour la réalisation de leur PLU.

Concernant les logements sociaux, ce sont 142 qui devraient être construits en 2015, dont 6 sur Présilly.

- **Economie :**

M. Dupain fait savoir que la CCG envisage d'augmenter le nombre de cellules locatives dans la pépinière d'entreprise du Châble.

Par ailleurs, le volet économie du projet de territoire avance. Il prévoit notamment de développer l'attractivité du territoire autour des pôles que constituent la technopole d'Archamps et la zone de Cervonnex.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire,

Nicolas DUPERRET

